Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 6470720
Centre d'intérêt: 720

Eglise catholique. Assemblée des évêques du Québec.

L'initiation sacramentelle des enfants / Assemblée des évêques du Québec . -- Montréal : L'Assemblée, 1983.
42 p. ; 22 cm. -- (Orientations pastorales)

Titre de la couv. Bibligr.: p. 33.

Descripteur(s): *Enseignement religieux *Religion *Eglise *Education chrétienne *Pastorale *Catéchèse *Primaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Sacrement *Initiation sacramentelle

Tenant compte des changements importants survenus au cours des dernières années dans la société et l'Eglise du Québec ainsi que de certains documents pontificaux, l'épiscopat du Québec a procédé à une mise à jour des orientations en enseignement religieux catholique. Le présent document regroupe un certain nombre de propositions qui énoncent les orientations pastorales relatives au processus d'initiation sacramentelle des enfants: celles qui ont trait à la préparation et à la célébration des sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation. Le document clarifie les responsabilités de la famille, de la communauté chrétienne et de l'école à l'égard de l'initiation sacramentelle.

La première partie fait état des différents aspects d'une problématique de l'initiation sacramentelle des jeunes enfants: l'évolution de la pratique à cet égard dans l'Eglise du Québec, la spécification des rôles de chaque instance, la séquence Première confession-Première communion. La deuxième partie présente les principales composantes d'une politique d'ensemble pour l'Eglise du Québec relativement à l'initiation sacramentelle des enfants: elle précise, pour chaque instance, sa fonction spécifique, des orientations pastorales et quelques implications qui en découlent.

Type de document: d

EDUQ 8470720

Assemblée
des évêques
du Québec

L'initiation sacramentelle des enfants

Orientations pastorales

1er juin 1983

EDUQ 8470720

Présentation

À la lumière du Concile Vatican II et des récents documents pontificaux, entre autres, "Catechesi Tradendae" et "Familiaris Consortio", l'épiscopat du Québec a procédé à une mise à jour des orientations en enseignement religieux catholique. Cette mise à jour était aussi exigée par les changements importants survenus au cours des dernières années dans la société et l'Église du Québec.

La tâche d'élaborer ces nouvelles orientations a été confiée par l'Assemblée des évêques du Québec à son Comité épiscopal de l'éducation. Celui-ci, après avoir consulté les principaux intervenants dans le processus de l'initiation sacramentelle des enfants, a formulé un certain nombre de propositions qui énoncent les orientations pastorales relatives à la préparation et à la célébration des sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation.

À sa réunion plénière spéciale tenue à Montréal, le 2 mai 1983, l'Assemblée des évêques du Québec a donné son accord sur l'ensemble du présent document. En ce qui concerne plus particulièrement les orientations pastorales énoncées dans la deuxième partie, elles ont fait l'objet d'un vote et elles ont reçu l'approbation unanime des évêques.

Le document que nous présentons constitue donc une étape importante de la mise à jour des orientations en enseignement religieux catholique. Il clarifie les responsabilités de la famille, de la communauté chrétienne et de l'école en regard de l'initiation sacramentelle des enfants. Les éducateurs de la foi y trouveront, nous l'espérons, les intentions profondes qui les soutiendront dans la mise en oeuvre des orientations pastorales proposées.

+ Louis-Albert Vachon

+ Louis-Albert Vachon
Archevêque de Québec
Président de l'Assemblée des évêques du Québec

Plan du document

1. La PREMIÈRE PARTIE de ce document fait état des différents aspects d'une problématique de l'initiation sacramentelle des jeunes enfants en évoquant d'abord l'évolution qui se fait jour dans l'Église du Québec en regard des pratiques relatives à la réception des sacrements d'initiation et rappelle la spécification de chacune des instances éducatives intervenant dans le processus d'initiation. Un bref rappel historique des différentes interventions de Rome au sujet de la Première Confession et de la Première Communion fournit l'occasion de souligner les principales raisons théologiques et pastorales qui justifient la séquence Pardon - Eucharistie dans la pratique sacramentelle de l'Église.

La DEUXIÈME PARTIE de ce document présente les principales composantes d'une politique d'ensemble pour l'Église du Québec relativement à l'initiation sacramentelle des enfants. Dans un premier temps, sous forme de considérations générales, est rappelée la fonction spécifique de chacune des instances éducatives qui ont à intervenir dans la préparation des enfants à la célébration des sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation; dans un deuxième temps, se dégagent des orientations pastorales relatives à chacun des aspects de l'initiation sacramentelle des enfants; enfin, dans un troisième temps, sont indiquées quelques-unes des nombreuses implications sous-tendues par ces diverses orientations pastorales.

PREMIÈRE PARTIE

PROBLÉMATIQUE

A. Évolution dans l'Église du Québec de la pratique relative à l'initiation sacramentelle des enfants.

2. L'initiation sacramentelle laissée à l'école avec implication de la paroisse et de la famille

Hier, rôle prépondérant de l'école

Au Québec, dans le contexte de chrétienté qui était le nôtre, l'initiation sacramentelle a longtemps été laissée à l'école. Ce qui ne signifiait pas, pour autant, une non-implication de la paroisse et de la famille. Bien au contraire. La symbiose étant grande entre ces trois instances éducatives et la distinction des rôles particuliers de chacune ne faisant pas problème, la concertation entre l'école, la paroisse et la famille allait de soi.

3. Des changements importants survenus dans l'Église, dans l'école et dans la famille.

Des changements...

Depuis la "Révolution tranquille", des mouvements de fond sont venus ébranler l'équilibre qui, pendant plusieurs décennies, avait caractérisé la société québécoise. Des changements importants ont marqué l'Église, l'école et la famille.

...dans l'Église

Nous vivons encore le difficile passage d'une Église de chrétienté à une Église de la diaspora. La pratique religieuse des catholiques a connu une baisse notable. Les liens quasi naturels qui existaient entre l'Église, la famille et l'école se sont quelque peu disloqués. Aujourd'hui, la foi chrétienne, comme la pratique religieuse, ne va plus de soi. Des réveils se font jour parmi les chrétiens. Des prises en charge ont eu lieu. Nous assistons, en quelque sorte, à la montée d'une nouvelle Église.

...dans l'école

L'école aussi s'est transformée. Sa clientèle est de plus en plus pluraliste. Ouverte à tous, l'école a dû se réajuster pour répondre plus adéquatement aux besoins et aux attentes d'une société aux multiples visages. Peu à peu des discordances sont apparues entre les attentes particulières des différents groupes religieux et les réponses données par l'école. De plus en plus les catholiques prennent conscience qu'ils ont peut-être trop exclusivement compté sur l'école pour assurer la formation religieuse des enfants et des adolescents. Certes l'école a-t-elle encore un rôle important à jouer en éducation de la foi. Mais que peut-on raisonnablement lui demander de faire?

...dans la famille

La famille, comme institution, a vu, elle aussi, ses fondements s'ébranler. Dans cette cellule constitutive de la société, de nouveaux rôles se définissent. Des équilibres se cherchent. L'institution devient de plus en plus fragile. Et c'est alors qu'il faut prendre en considération les situations concrètes que vivent plusieurs enfants au sein de foyers menacés ou divisés. Ces situations ne sont pas sans répercussion sur les enfants quand, dans un processus d'initiation chrétienne, vient le moment de l'intégration des enfants à une communauté de foi.

4. La nécessité de constituer des communautés chrétiennes et d'y intégrer les enfants.

Intégrer les enfants dans des communautés vivantes

La constitution de communautés chrétiennes vivantes devient, dans une Église de la diaspora, une préoccupation pastorale de première importance. L'intégration des jeunes à ces communautés de foi demeure un souci prioritaire des pasteurs et des éducateurs chrétiens. L'initiation sacramentelle des enfants au Pardon, à l'Eucharistie et à la Confirmation offre, plus que jamais, des occasions privilégiées de faciliter l'intégration des jeunes à la communauté des croyants, voire l'occasion tout indiquée de renforcer l'implication, dans cette même communauté, des parents qui ont des enfants en âge d'accéder aux sacrements.

À qui revient la responsabilité?

L'intégration des enfants à la communauté chrétienne pose aujourd'hui des exigences particulières. Parce qu'elle s'inscrit dans un contexte où des distances se sont creusées entre la paroisse, la famille et l'école, des mécanismes de concertation s'avèrent plus que jamais nécessaires entre ces trois instances éducatives. De plus, il apparaît urgent de spécifier les rôles de chacune et de faire ressortir leur nécessaire complémentarité. Une question émerge de ces considérations. Est-ce à l'école d'assurer ou, plus exactement, de voir à ce que l'enfant s'intègre à une communauté chrétienne? Plus directement, en regard de l'initiation sacramentelle, est-ce à l'école que revient l'initiative d'interpeller les enfants à la célébration des sacrements? Est-ce à l'école de les y préparer?

Pour répondre à ces interrogations, il est nécessaire de préciser le rôle spécifique des différentes instances éducatives de la foi en regard de la préparation des enfants à la célébration sacramentelle. La spécification des fonctions aidera à mieux identifier les responsabilités et les tâches des différents agents de l'éducation chrétienne.

B. Spécification des rôles de chacune des instances éducatives s'impliquant dans la préparation des enfants à la célébration des sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation.

5. La responsabilité des parents

Les parents: premiers éducateurs de la foi

Dans l'Exhortation apostolique **Familiaris Consortio**, Jean-Paul II affirme la responsabilité première des parents en regard de l'éducation de leurs enfants. Citant le Concile Vatican II, il rappelle que

> "...les parents, parce qu'ils ont donné la vie à leurs enfants, ont la très grave obligation de les élever et, à ce titre, ils doivent être reconnus comme les premiers et principaux éducateurs." (1)

Un véritable ministère

Le Synode sur la famille, reprenant et développant l'enseignement du Concile, a présenté la mission éducative de la famille chrétienne comme un vrai ministère.

> "En vertu de ce ministère d'éducation, les parents, à travers le témoignage de vie, sont les premiers hérauts de l'Évangile auprès de leurs enfants. Bien plus, en priant avec eux, en s'adonnant avec eux à la lecture de la Parole de Dieu et en les faisant pénétrer dans l'intimité du Corps du Christ -eucharistique et ecclésial- par l'initiation chrétienne, ils deviennent pleinement parents, en ce sens qu'ils engendrent non seulement à la vie selon la chair mais aussi à celle qui, à travers la renaissance dans l'Esprit, jaillit de la croix et de la résurrection du Christ." (2)

Point n'est nécessaire d'insister davantage pour bien souligner la responsabilité première des parents dans l'éducation chrétienne de leurs enfants. Cette responsabilité trouve à s'actualiser d'une manière privilégiée quand le temps est venu de préparer et d'accompagner leurs enfants à la réception des sacrements. Et n'est-ce pas à eux que, d'une façon générale, revient l'initiative de demander à l'Église -c'est-à-dire à leur communauté chrétienne d'appartenance- que leur enfant soit admis aux sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation?

6. La responsabilité de la communauté chrétienne

Accueil, intégration et formation des croyants

Jean-Paul II, dans l'Exhortation apostolique **Catechesi Tradendae**, met bien en relief la responsabilité de la communauté chrétienne qui se doit d'accueillir ses membres dans un milieu bien vivant:

> "La catéchèse, enfin, a un lien étroit avec l'action responsable de l'Église et des chrétiens dans le monde. Quelqu'un qui a adhéré à Jésus-Christ par la foi et s'efforce de consolider cette foi par la catéchèse a besoin de la vivre dans la communion avec ceux qui ont fait la même démarche. La catéchèse risque de se stériliser si une communauté de foi et de vie chrétienne n'accueille pas le catéchumène à un certain stade de sa catéchèse. C'est pourquoi la communauté ecclésiale à tous ses niveaux est doublement responsable par rapport à la catéchèse: elle a la responsabilité de pourvoir à la formation de ses membres, mais aussi la responsabilité de les accueillir dans un milieu où ils pourront vivre le plus pleinement possible ce qu'ils ont appris." (2)

Voies et Impasses rappelle que:

> "La fonction d'intégration des enfants à la vie sacramentelle de la communauté revient, en premier lieu, à la communauté elle-même." (4)

et que

> "L'expression initiation sacramentelle ne se limite pas à ce qui entoure immédiatement la réception des sacrements. Elle renvoie à la riche tradition de l'initiation chrétienne, c'est-à-dire à l'ensemble des rites et des fonctions qui jalonnent l'entrée dans la foi et l'introduction dans la vie de la communauté ecclésiale." (5)

En contexte de chrétienté, la pratique chrétienne, voire la pratique dominicale, était quasi universelle. L'école pouvait viser à favoriser l'insertion des enfants dans l'expérience de vie chrétienne de la communauté ecclésiale. La situation actuelle de l'Église québécoise, compte tenu du pluralisme de la société et ce, particulièrement en milieu urbain, ne permet plus de justifier que l'école propose indistinctement à tous les enfants l'entrée dans l'univers sacramentel de l'Église.

Rôle primordial de la communauté chrétienne:

La communauté chrétienne est le lieu véritable de l'initiation chrétienne. La foi, tout comme la vie chrétienne, s'apprend, se communique, se diffuse à l'intérieur d'une communauté de croyants. La fonction catéchétique de l'Église prend son point de départ et trouve son appui dans une communauté vivante, dynamique et ouverte.

- **l'interpellation**

C'est donc à la communauté chrétienne qu'il revient d'interpeller les enfants à la vie sacramentelle et de leur assurer la préparation nécessaire à la compréhension du mystère chrétien signifié dans le Pardon, l'Eucharistie et la Confirmation.

L'initiation sacramentelle doit être assurée dans et par la communauté chrétienne qui accueille l'enfant et qui le soutient dans sa vie de foi et de pratiques chrétiennes.

- **les catéchèses préparatoires à la célébration**

Voilà pourquoi incombe à la communauté chrétienne la responsabilité de la catéchèse initiatique que **Voies et impasses 5** définit ainsi:

> "A l'intérieur de la catéchèse préparatoire on trouve quelques séances particulièrement denses au plan du contenu, séances qui révèlent le coeur même du mystère à célébrer ou qui supposent un lien étroit avec la foi vécue dans la communauté ecclésiale.
>
> Cette catéchèse centrale -que nous appelons pour fin de clarification, catéchèse initiatique- ne peut être valablement dispensée que par des personnes engagées personnellement dans une foi et reliées à la vie des communautés paroissiales." (5)

7. La responsabilité de l'école

L'école, éducatrice de la foi par:

L'école participe à la fonction catéchétique des parents et de l'Église mais elle n'épuise pas cette fonction. Dans ce processus d'éducation, elle a un rôle spécifique à jouer tant au plan de la formation générale de la personne humaine qu'au plan de l'éducation chrétienne de l'enfant.

Trois réalités éducatives se partagent la formation des jeunes en milieu scolaire: le projet éducatif, l'enseignement religieux et l'animation pastorale.

- **le projet éducatif**

L'école catholique qui intègre dans son projet éducatif les valeurs évangéliques crée un climat favorable à la promotion de ces valeurs et contribue ainsi à l'éducation de la foi des jeunes.

- **l'enseignement religieux**

L'école éduque en enseignant. Autrement dit, la tâche première de l'école, c'est l'enseignement. En regard de l'éducation de la personne dans sa dimension religieuse et spirituelle, il est du rôle spécifique de l'école, par les cours d'enseignement religieux catholique qu'elle assure auprès des enfants et des adolescents, de viser à les faire accéder à une intelligence toujours plus grande du mystère chrétien. De façon plus immédiate, relativement à la préparation des enfants à la célébration des sacrements, il revient à l'école

"d'assurer la responsabilité première de la catéchèse antécédente. Elle s'en acquitte du reste très bien dans la mesure où les professeurs dispensent fidèlement les programmes officiels d'enseignement religieux. En effet, tout au long de l'année et de manière progressive, ces programmes développent la dimension sacramentelle de la vie chrétienne. De manière plus explicite, ils comprennent des modules préparatoires, c'est-à-dire des blocs de cours et d'activités, dont se servent les professeurs pour preparer les enfants à la célébration prochaine d'un sacrement. Cette catéchèse obligatoire peut s'établir sur plusieurs semaines." (1)

- **l'animation pastorale**

L'animation pastorale, importante instance éducative de la foi en milieu scolaire, a une responsabilité de premier ordre à jouer dans la préparation immédiate des enfants à la réception des sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation. L'animateur de pastorale, qui a reçu un mandat pastoral, est en réalité la personne-lien entre l'école, la communauté chrétienne et la famille. C'est lui aussi, comme le dit **Voies et impasses**, qui doit pouvoir répondre de la qualité spirituelle et pédagogique de la catéchèse initiatique.

. . .

Une concertation nécessaire

Cette clarification des rôles des trois principales instances éducatives de la foi: la famille, la communauté chrétienne et l'école, laisse entrevoir que de nouveaux aménagements seront nécessaires. Mais avant tout, elle implique une concertation de plus en plus structurée et dynamique entre ces instances éducatives, concertation qui prend en compte la fonction spécifique de chacune en regard de l'initiation sacramentelle des enfants.

Une véritable concertation des forces éducatives crée une "communauté éducative plus large" comme le rappelait le 23 octobre 1978, le **"Message des évêques du Québec aux responsables de l'éducation"**, "communauté où enfants, parents, pasteurs, personnel enseignant et non-enseignant collaborent, chacun dans son rôle et sa compétence, à la croissance harmonieuse des jeunes." (2)

C. La séquence "Première confession — Première communion".

Un peu d'histoire...

Un bref rappel historique des différentes interventions de Rome au sujet de la séquence PARDON-EUCHARISTIE permet de mieux situer les orientations pastorales relatives à cette question.

Août 1910

8. Le décret Quam singulari

Le 8 août 1910, le Pape Pie X, s'appuyant sur la prescription du Canon XXI du IVe Concile de Latran établissait que les enfants pouvaient recevoir les sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie dès l'âge de raison. Le même décret explicite quelques règles pratiques:

> "L'âge de discrétion, aussi bien pour la communion que pour la confession est celui où l'enfant commence à raisonner, c'est-à-dire vers sept ans... Dès ce moment commence l'obligation de satisfaire au double précepte de la confession et de la communion". (9)
>
> "Pour la première confession et la première communion, point n'est nécessaire une pleine et parfaite connaissance de la doctrine chrétienne". (10)
>
> "L'obligation du précepte de la confession et de la communion qui touche l'enfant, retombe sur ceux-là qui sont chargés de lui, c'est-à-dire les parents, le confesseur, les institutions et le curé." (11)
>
> "La coutume de ne pas admettre à la confession ou de ne jamais absoudre les enfants qui ont atteint l'âge de raison est tout à fait à réprouver." (12)
>
> "(...) quant aux Ordinaires, ils devront tous les cinq ans, rendre compte au Saint-Siège (...) de l'exécution de ce décret." (13)

En bref, ce décret ordonne:

- que les enfants soient admis, dès l'âge de raison, aux sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie,
- que la Pénitence précède l'Eucharistie dans le processus de l'initiation chrétienne.

Mai 1973

9. Déclaration des congrégations de la Discipline des Sacrements et du Clergé

Le 24 mai 1973, la Déclaration des congrégations de la Discipline des Sacrements et du Clergé, en se référant au décret **Quam singulari**, rappelle, dans un premier temps, la note additionnelle au **Directoire catéchétique général** promulgué par la S. Congrégation du Clergé le 11 avril 1971 qui confirme "la coutume de faire précéder du sacrement de pénitence la première communion des enfants".

Dans un deuxième temps, après avoir fait état des expériences ou des pratiques nouvelles qui permettent la première communion sans recevoir le sacrement de pénitence, les mêmes congrégations, avec l'approbation du Pape Paul VI, déclarent:

> "qu'il faut mettre un terme à ces expériences qui durent depuis deux ans avec la fin de l'année scolaire 1972-73, et que, par conséquent, tous et partout se conformeront au décret **Quam singulari.**"

Septembre 1973

10. Lettre de Mgr Power, président de la C.C.C. et réponse des cardinaux Samoré et Wright.

À la suite de la **Déclaration des Congrégation de la Discipline des Sacrements et du Clergé**, Mgr William Power, alors président de la Conférence catholique canadienne (C.C.C.) demandait aux signataires de la dite déclaration, quelques clarifications sur les points suivants:

> La Déclaration avait-elle pour effet d'empêcher les enfants de recevoir la première communion sans confession préalable?
>
> Pourquoi les enfants seraient-ils obligés à une confession alors que les adultes ne le sont pas ou le sont uniquement quand ils sont conscients de faute grave?

Ce à quoi les cardinaux Samoré et Wright ont répondu:

> "Il ne s'agit pas d'enrégimenter les enfants pour les faire tous passer au confessionnal avant la première communion;
>
> il ne s'agit pas non plus de les placer dans un climat qui les empêcherait de recevoir le sacrement de pénitence avant leur première communion."

Comme la **Déclaration** du 24 mai 1973 référait au décret **Quam singulari**, on voulait aussi savoir si la responsabilité des parents et des confesseurs dans le jugement à porter sur l'aptitude des jeunes à recevoir les deux sacrements était révoquée par la dite déclaration.

Les cardinaux précisent alors:

> qu'il faut au moins une consultation avec un prêtre avec lequel l'enfant a établi un climat de confiance;
>
> que le rôle des parents demeure primordial".

et ils ajoutent:

> "Notre déclaration ne veut imposer aucune contrainte physique ni morale; mais elle estime nécessaire, dans une **même période**, une catéchèse positive et pastorale qui prépare les enfants à la célébration fructueuse des deux sacrements."

Octobre 1973 **11. Orientations pastorales de la C.C.C.**

Lors de leur assemblée plénière, tenue à Ottawa du 22 au 26 octobre 1973, les Évêques canadiens, à la lumière des derniers renseignements reçus de Rome, (cf. Lettre de Mgr Power et la réponse des Cardinaux) ont donné l'orientation pastorale suivante:

> "Conformément aux directives données récemment par le Saint-Siège, nous précisons que **chaque enfant**, à l'occasion de sa première communion, doit recevoir un **début d'initiation** à la pénitence et **qu'on doit lui offrir de recevoir le sacrement du pardon, de façon qu'il puisse confesser les fautes qui inquiéteront sa conscience.**" (14)

Un communiqué de presse titré: **Première confession/ Première communion**, émis le 26 décembre 1973, précisait les orientations pastorales émanant de l'Assemblée plénière du mois d'octobre précédent:

> "Sans débattre une proposition formelle, les Évêques ont accueilli les points de vue de Rome dans une perspective pastorale qui permettra aux parents, aux curés et aux catéchètes de favoriser l'éveil de la conscience des enfants et de leur offrir la **possibilité réelle** de célébrer les **deux sacrements** après un début de catéchèse de la Pénitence **en même temps** que de l'Eucharistie."

Mars 1974

12. Réflexion de la Commission épiscopale française de l'Enseignement religieux à propos de la Déclaration des Congrégations de la Discipline des sacrements et du clergé du 24 mai 1973. (17 mars 1974)

À la suite de la Déclaration du 24 mai 1973, les évêques français ont cru bon de réaffirmer la capacité des enfants d'accéder à la première confession **avant** la première communion, s'ils en ont la maturité suffisante. Ils soulignent que cette Déclaration concernant la première confession des enfants demande

> "tout en développant profondément le sens de l'eucharistie, d'éduquer en même temps les enfants au sens de la pénitence et, normalement, de faire précéder la première communion de la première confession."

De plus, les évêques français reconnaissent que, pour faire droit aux requêtes actuelles, ils doivent aussi réaffirmer les exigences d'une véritable éducation de la foi, c'est-à-dire:

> — "qu'une adaptation au langage de l'enfant est indispensable ainsi que le respect de sa propre croissance spirituelle qu'il inaugure seulement;
>
> — "qu'un cheminement est nécessaire (...) C'est aux parents, aux éducateurs, aux catéchètes et aux prêtres qu'il appartiendra de discerner les étapes de l'évolution de chacun." ([13])

Mai 1977

13. Confession et première communion des enfants. Réponse des Congrégations pour les Sacrements et le Culte divin et pour le Clergé. (20 mai 1977)

À la question suivante: "Est-il encore permis, en règle générale, après la déclaration du 24 mai 1973, de donner la première communion avant la réception du sacrement de pénitence, dans les paroisses où cette pratique s'est introduite depuis quelques années", les S.S. Congrégations ont répondu, avec l'approbation du Souverain Pontife: NON, selon le sens de cette même déclaration.

Dans les commentaires qui suivent cette réponse, il apparaît intéressant, pour éclairer le débat, de relever les passages suivants:

> "C'est (...) le devoir de sauvegarder et de favoriser une digne participation au Sacrement de l'Eucharistie qui a conduit l'Église à faire précéder, de manière normative, la Communion par la Confession dans sa discipline et dans la praxis sacramentelle.

Lorsque les enfants sont suffisamment instruits et qu'ils sont conscients de la nature des deux sacrements, ils n'auront pas de difficulté à s'approcher d'abord du sacrement de la Réconciliation qui réveille en eux d'une façon élémentaire mais fondamentale la conscience du bien et du mal moral et qui les prépare à la grande rencontre avec Jésus d'une façon plus consciente et plus responsable.

Quel que soit son contexte social et culturel, l'enfant est en effet capable de recevoir l'Eucharistie avec une conscience proportionnée et en mesure d'avoir conscience du péché et d'en demander pardon à Dieu dans la confession." (18)

Juin 1978

14. Avis du comité épiscopal de l'éducation (23 juin 1978) sur la première réception du sacrement du Pardon.

Le Comité épiscopal de l'éducation s'est situé dans la ligne de l'orientation donnée par les évêques canadiens en 1973 et reprise par Mgr Ouellet, président de la C.E.C.C. dans une lettre au Cardinal Knox, le 9 mai 1978, à savoir:

> "Assurer à tout enfant la possibilité réelle de faire sa première Confession avant sa première communion dans un climat favorable."

Après plusieurs considérations sur la pratique relative à l'orientation pastorale d'offrir la **possibilité réelle**, le C.E.E. arrive à la conclusion que dans les faits, cette politique n'a rien changé et qu'il faut se donner des instruments appropriés pour en favoriser l'application et recommande:

- de poursuivre la réflexion sur ce sujet,
- de demeurer attentif aux expériences faites en ce domaine par les diocèses,
- de s'orienter vers l'élaboration d'une politique provinciale susceptible d'être appliquée en septembre 1979.

Novembre 1978

15. "La discipline sacramentelle dans la vie de l'Église": Jean-Paul II aux évêques canadiens.

Le 17 novembre 1978, Jean-Paul II recevait en audience un groupe d'évêques canadiens. Rappelant la discipline traditionnelle de l'Église latine au sujet de la première confession, le Saint-Père disait aux évêques canadiens:

"Je vous suis reconnaissant de votre vigilance personnelle à ce sujet et je vous demande de continuer à expliquer le souci de l'Église de maintenir cette discipline universelle, si riche de profondeur doctrinale et confirmée par l'expérience de si nombreuses Églises locales. En ce qui concerne les enfants qui ont atteint l'âge de raison, l'Église est heureuse de garantir la valeur pastorale qui leur fait expérimenter l'expression sacramentelle de la conversion avant d'être initiés au partage eucharistique du Mystère Pascal." (17)

16. Nouveau Code de Droit Canonique

Droit canonique 1983

Le canon 914 préconise la séquence Première confession — Première communion en ces termes:

"Parentum imprimis atque eorum qui parentum locum tenent necnon parochi officium est curandi ut pueri usum rationis assecuti debite praeparentur et quam primum, praemissa sacramentali confessione, hoc divino cibo reficiantur; parochi etiam est advigilare ne ad sacram Synaxim accedant pueri, qui rationis usum non sint adepti aut quos non sufficienter dispositos iudicaverit." (18)

Synode 1983

17. Document pré-synodal sur la Pénitence. Document de travail pour le Synode des Évêques de 1983.

Au paragraphe 38, de ce document pré-synodal, il est question de la confession des enfants avant la première communion. En termes clairs, il est rappelé pourquoi, dès les premières années, doit commencer la catéchèse de la pénitence.

"... la conviction profonde de la nécessité de la purification pour recevoir le plus dignement possible l'Eucharistie **à partir de la première communion**, si elle est inspirée à chaque enfant avec prudence et sagesse les accompagnera toute leur vie et les amènera à une bien plus grande estime et fréquentation du sacrement de la réconciliation..."

Le document pré-synodal rappelle le droit de l'enfant à recevoir les sacrements ainsi que le rôle des parents et de la communauté chrétienne en regard de la célébration du Premier Pardon:

"L'enfant a le droit de recevoir, au moment voulu, ces bienfaits par le sacrement de pénitence et c'est à la communauté ecclésiale qu'incombe le droit et le devoir de les lui procurer et ce, surtout quand les parents demandent que leurs enfants s'approchent du sacrement de pénitence avant la première communion."

18. Les principales raisons théologiques et pastorales qui justifient la séquence sacramentelle Pardon-Communion, — Réconciliation-Eucharistie.

Plusieurs raisons rendent compte de la pratique traditionnelle de l'Église de préparer les enfants simultanément à la première confession et à la première communion et de toujours faire précéder celle-ci de celle-là.

Formation de la conscience et éveil de l'intelligence

La formation de la conscience est inséparable de l'éveil de l'intelligence à la célébration eucharistique. Dans le décret **Quam singulari**, Pie X souligne, en effet, que l'éducation religieuse doit, dès l'âge de raison, porter en même temps sur la préparation à la première confession et à la première communion. C'est qu'en même temps qu'une activité éducative éveille et guide l'intelligence de l'enfant au mystère de l'eucharistie, une grande attention doit être portée à la formation de la conscience morale. L'enfant s'ouvre aux grandes réalités de la foi chrétienne. Il commence à connaître et à vivre ces réalités spirituelles qui sont le centre de la vie chrétienne: l'amour dans le don de la miséricorde (le Pardon) et l'amour dans le don du Christ lui-même (l'Eucharistie). C'est là une étape importante de l'initiation chrétienne qui est certes décisive dans un processus d'éducation permanente de la foi.

"Va d'abord te réconcilier."

La tradition de l'Église se constitue et se développe par des rappels constants de l'enseignement évangélique.

"Quand tu vas présenter ton offrande à l'autel, si là tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse-là ton offrande et va d'abord te réconcilier..." (19)

Une exigence de vérité et d'authenticité est posée à celui qui s'approche du sacrement de l'Eucharistie qui est, par excellence, le sacrement de la communion fraternelle de ceux qui croient en Jésus Christ.

Nécessaire corrélation Pardon-Eucharistie

La communion à Dieu et aux frères dans l'Eucharistie implique, au préalable, une réconciliation toujours renouvelée avec Dieu et avec nos frères dans la pénitence. Dans cette optique, le sacrement du Pardon apparaît dans toute sa dimension, c'est-à-dire, un don du Seigneur par lequel "ceux qui s'en approchent reçoivent de la miséricorde de Dieu le pardon des offenses qu'ils lui ont faites; en même

temps, ils se réconcilient avec l'Eglise, que leur péché avait blessée et qui coopère à leur conversion par la charité, l'exemple et la prière." (30)

Jean-Paul II dans l'Encyclique **Redemptor hominis**, rappelle cette étroite corrélation entre la Pénitence et l'Eucharistie:

> "L'Eucharistie et la Pénitence deviennent en un certain sens, deux dimensions étroitement connexes de la vie authentique selon l'esprit de l'Évangile, de la vie vraiment chrétienne. Le Christ qui invite au banquet est toujours le Christ qui exhorte à la pénitence, qui répète: "Convertissez-vous"; sans cet effort constant et toujours repris pour la conversion, la participation à l'Eucharistie serait privée de sa pleine efficacité rédemptrice." (31)

La Pénitence toute relative à l'Eucharistie

La Pénitence-réconciliation trouve sa finalité dans l'Eucharistie-communion. Voilà pourquoi la préparation à la confession doit être en lien profond avec la préparation à l'Eucharistie. De même la préparation des enfants à la première confession doit devenir "un moment intrinsèque à la préparation de l'Eucharistie", comme le rappelait le Cardinal Ratzinger dans l'**Osservatore Romano**, le 29 novembre 1977. Sans elle, une dimension essentielle de la préparation à l'Eucharistie ferait défaut.

* * *

La vie morale est une vie d'amour

Ces quelques considérations suffisent pour montrer que le lien à maintenir entre Pénitence et Eucharistie peut être présenté à l'enfant dans une optique profondément éducatrice qui amène graduellement cet enfant à saisir que la vie morale du chrétien est une vie d'amour et de continuelle croissance dans l'amour.

Une relation dynamique unit Pardon et Eucharistie

Les mêmes considérations aident aussi à reconnaître, dans les directives du Saint-Siège relatives à la Première confession, une vision profondément évangélique des sacrements du Pardon et de l'Eucharistie. Cette vision met en relief l'intime et dynamique relation qui unit ces deux sacrements.

Conclusion

19. Les différents aspects de la problématique explicitée plus haut en regard de l'initiation sacramentelle des jeunes enfants invitent à prendre sérieusement en considération:

Des communautés vivantes l'évolution profonde qui a marqué la société, l'école et l'Église du Québec depuis vingt ans. Les changements importants survenus obligent les éducateurs, tout particulièrement les éducateurs de la foi, à bâtir des communautés chrétiennes qui soient interpellantes et à imaginer des modalités d'action et d'intervention qui rejoignent les croyants dans leurs besoins et leurs attentes;

Une nécessaire concertation la nécessaire définition des rôles des principales instances éducatives de la foi: école, famille, communauté chrétienne et l'urgence de la mise en place de mécanismes de concertation qui situent ces diverses instances en complémentarité dynamique;

Une même démarche de foi l'importance d'une compréhension profonde du lien indispensable qui unifie dans une même démarche de foi et de croissance chrétienne les sacrements du Pardon et de l'Eucharistie et partant, du bien-fondé dans la grande Tradition de l'Église catholique de rite latin, de la séquence Première Confession — Première Communion;

En cheminement la nécessité de situer l'éducation chrétienne et l'initiation sacramentelle, en particulier, dans une optique de cheminement et d'éducation permanente de la foi;

Dans l'unité le souhait d'assurer, au niveau de l'Église du Québec, une unité dans la présentation du mystère chrétien et, en particulier, dans le processus de l'initiation sacramentelle des enfants, unité qui permet de respecter des cheminements personnels diversifiés et de prendre en compte des situations ecclésiales particulières.

DEUXIÈME PARTIE

ÉLÉMENTS D'UNE POLITIQUE COMMUNE RELATIVE À L'INITIATION SACRAMENTELLE DES ENFANTS

Préalable

20. Il nous apparaît utile, avant de proposer les éléments d'une politique commune relative à l'initiation sacramentelle des enfants, de rappeler les raisons fondamentales qui font apparaître le lien étroit entre l'initiation sacramentelle et la vie de la communauté chrétienne d'appartenance.

Une manière de vivre ensemble

Jésus Christ n'est pas venu proposer le Salut à l'intention d'individus isolés. Il s'est inscrit dans la grande tradition des prophètes bibliques et il a convoqué à une manière de vivre ensemble, à une nouvelle communauté dont les principales caractéristiques sont: l'enseignement des Apôtres, la communion fraternelle, "un coeur et une âme", le partage des biens, la fraction du pain, la prière. (21)

L'Eucharistie: sacrement de la communauté

Et depuis, à travers la vie de l'Église, ressurgit en permanence cette volonté de constituer des communautés selon l'Évangile et inspirées par le modèle des Actes des Apôtres. Au coeur de la vie de l'Église, l'Eucharistie est le sacrement de la communauté.

Des communautés, signes du Royaume

Signes pour le monde, les diverses communautés chrétiennes anticipent "sacramentellement" la communauté que Dieu promet et commence à construire dans le Christ, avec les croyants. Ainsi, dans la vie du monde lui-même, germe secrètement ce rassemblement de tous les hommes qui sera le terme de l'histoire.

La communauté:
- **un don**
- **une réalisation**
- **une espérance**

Pour le disciple du Christ, la communauté, dans la mesure où elle existe, est un don qui lui est fait; à cause de sa responsabilité, elle est le produit de son effort; en raison de son désir et de la promesse de Dieu, elle est l'objet de son espérance. (22)

Les jeunes y ont une place

Aujourd'hui encore, la constitution de communautés vivantes est une priorité pastorale de la plus grande importance pour l'avenir même de l'Église. L'intégration des jeunes enfants à ces communautés de foi demeure un souci prioritaire des pasteurs et des éducateurs chrétiens.

Temps forts d'intégration

L'initiation sacramentelle des enfants au Pardon, à l'Eucharistie et à la Confirmation marque des moments privilégiés qui favorisent l'intégration de ces jeunes à la communauté des croyants. De plus, ce processus d'initiation sacramentelle devient l'occasion tout indiquée de renforcer l'implication, dans cette communauté de foi, des parents qui se doivent d'accompagner leur enfant désireux de recevoir les sacrements de l'initiation chrétienne.

Présence de la communauté chrétienne à l'école

Enfin, il semble utile de souligner comme élément important dans la nécessaire concertation des agents d'éducation de la foi que même l'école reconnaît à la communauté chrétienne un droit d'intervention dans la vie scolaire par le biais de l'animation pastorale.

• • •

Les grands axes d'une politique commune

21. Pour expliciter les grands axes d'une politique commune relative à l'initiation sacramentelle des enfants, il est d'abord nécessaire de prendre en CONSIDÉRATION les responsabilités de chacune des instances éducatives qui se doivent d'intervenir à l'un ou l'autre des niveaux de la préparation et de la célébration des sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation. Il importe aussi de CONSIDÉRER la question de la séquence Première Confession — Première Communion.

Pour chacun des aspects reliés à l'initiation sacramentelle des enfants sont ensuite explicitées des ORIENTATIONS PASTORALES qui prennent en compte les responsabilités spécifiques des principaux agents de l'éducation chrétienne.

Enfin, sont indiquées quelques-unes des principales IMPLICATIONS relatives à la mise en application, à court où à moyen terme, de ces orientations pastorales.

A. La responsabilité des parents

Considérations

22. **Considérant**

— que les parents (ou ceux qui en tiennent lieu) sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants;

— que s'ils sont chrétiens, ils sont les premiers éducateurs de la foi de leurs enfants: c'est-à-dire les premiers à leur révéler la grandeur du mystère chrétien, à les convier à vivre selon l'Évangile et à participer à la vie de la communauté chrétienne;

— qu'en demandant le baptême pour leurs enfants, ils ont voulu que sans tarder ceux-ci soient intégrés dans la grande famille des croyants: l'Église;

— que dans la logique de ce baptême, il leur revient la responsabilité de les initier graduellement à la vie de l'Église et de les accompagner dans leur cheminement de foi;

— que la Première Confession, la Première Communion et la Confirmation sont des temps forts de l'initiation chrétienne;

— que ces temps forts, pour être vécus dans toute leur dimension chrétienne de foi et d'engagement, exigent une préparation sérieuse et le support dynamique d'un communauté de croyants, et en premier lieu de la communauté parentale et familiale;

— que ces temps forts doivent trouver un prolongement dans une pratique sacramentelle qui implique l'insertion dans une communauté vivante.

Orientations pastorales

23. **Nous définissons les ORIENTATIONS PASTORALES SUIVANTES:**

— que les parents -ou ceux qui en tiennent lieu- fassent une demande explicite à la communauté chrétienne pour que leurs enfants accèdent aux sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation et ce, au moment où ils jugent que leurs enfants sont prêts à recevoir l'un ou l'autre des sacrements de l'initiation chrétienne;

— que les parents s'impliquent personnellement - ou s'ils ne peuvent le faire, délèguent d'autres membres de la communauté chrétienne - dans une démarche d'accompagnement de leurs enfants, démarche qui s'articule en trois temps:

  — préparation immédiate à la réception du sacrement,

  — célébration du sacrement,

  — suivi qui favorise une pratique sacramentelle signifiante.

Quelques exigences qui en découlent

24. Ce qui IMPLIQUE:

— la mise sur pied de mécanismes d'information aux parents pour toutes les questions relatives à l'initiation sacramentelle;

— la mise sur pied de mécanismes de formation pour les parents qui désirent se ressourcer spirituellement pour être plus en mesure d'accompagner leurs enfants: catéchèses sacramentelles, etc.;

— la mise sur pied de mécanismes de concertation qui facilitent et soutiennent l'implication des parents dans la préparation de leurs enfants à la célébration des sacrements de l'initiation chrétienne: comités de parents, parents-visiteurs, parents-agents de pastorale, etc.;

B. La responsabilité de la Communauté chrétienne

Considérations **25.** **Considérant**

— que le lieu par excellence de l'initiation chrétienne est l'Église, c'est-à-dire la communauté des croyants;

— que la fonction catéchétique de l'Église prend son point de départ et trouve son point d'appui dans une communauté de foi;

— qu'il revient à la communauté chrétienne de faciliter l'intégration toujours plus profonde de ses membres, de les accompagner et de les soutenir dans leur cheminement de foi;

— que l'initiation sacramentelle des enfants est une occasion toute privilégiée pour l'Église de faire vivre aux enfants une expérience communautaire des plus marquantes;

— qu'en raison même de sa fonction catéchétique, la communauté ecclésiale se doit d'interpeller les enfants à la vie évangélique et d'assurer les catéchèses initiatiques immédiatement préparatoires à la célébration des sacrements;

— que la communauté chrétienne se doit d'aider chacun de ses membres à poursuivre un cheminement de foi qui s'actualise dans des engagements signifiants.

Orientations pastorales **26.** **Nous définissons les ORIENTATIONS PASTORALES SUIVANTES:**

— que la communauté chrétienne (pasteurs et croyants) interpelle les enfants à la célébration des sacrements et évalue, en collaboration avec les parents, leur degré de maturité psychologique et spirituelle nécessaire à la compréhension du mystère sacramentel;

— qu'il soit reconnu -les catéchèses antécédentes ayant été assurées par l'enseignement religieux dispensé dans le cadre scolaire-

  — qu'à partir de la 2e année primaire (7 ans) l'enfant qui le désire peut accéder aux sacrements du Pardon et de l'Eucharistie;

  — qu'à partir de la 5e année primaire (10 ans) l'enfant peut accéder à la Confirmation.

— que la communauté chrétienne, en collaboration avec les enseignants et les animateurs de pastorale, se rende responsable des catéchèses initiatiques immédiatement préparatoires à la célébration des sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation. Ces catéchèses initiatiques, en plus de révéler le coeur du mystère, visent à expliquer les rites sacramentels et l'action symbolique du mystère dans sa signification personnelle et communautaire.

— que la communauté chrétienne soit présente au moment de la célébration des premiers sacrements, témoignant ainsi d'une même foi et posant un geste concret d'accueil et d'accompagnement des enfants dans la grande famille de l'Église paroissiale;

— que la communauté chrétienne informe les parents et l'école que la voie régulière pour accéder à la célébration sacramentelle est d'avoir suivi les catéchèses antécédentes dispensées par l'enseignement religieux tout au long du primaire.

Quelques exigences qui en découlent

27. Ce qui IMPLIQUE:

— de prévoir des modalités par lesquelles la communauté chrétienne interpelle les enfants en âge d'accéder aux sacrements;

— de préparer, ou de voir à ce que soient préparés, des instruments catéchétiques susceptibles d'aider les parents et les pasteurs dans leur tâche de préparation et d'accompagnement des enfants à la célébration des sacrements d'initiation;

— de voir à la formation d'agents de pastorale qui assureront, au sein de la communauté chrétienne, des tâches d'information et de formation et verront à mettre sur pied les mécanismes nécessaires de concertation;

— d'assurer un ressourcement spirituel aux parents désireux de se resituer tant au plan doctrinal qu'évangélique, tant au plan de leur appartenance à l'Église qu'au plan de leur engagement chrétien.

C. La responsabilité de l'École

Considérations **28.** **Considérant**

— que l'école primaire s'intéresse à la formation globale de la personne et, partant, à sa dimension religieuse et spirituelle;

— que l'école, par l'enseignement religieux catholique qu'elle dispense et par l'animation pastorale qu'elle favorise, participe à la fonction catéchétique de l'Église sans cependant l'épuiser;

— que l'école primaire dispense un enseignement religieux catholique de type catéchétique à tous les enfants que les parents désirent voir "instruits" dans la religion catholique;

— que l'enseignement religieux catholique au niveau primaire, dans sa dimension sacramentelle, est structuré de manière à favoriser une bonne initiation chrétienne aux enfants qui s'inscrivent aux cours d'enseignement religieux;

— que l'enseignement religieux assure les catéchèses antécédentes sur les sacrements, c'est-à-dire les catéchèses qui expliquent le sens chrétien des sacrements: actes du Christ, signes de l'Alliance, etc.;

— que l'enseignement religieux assure les catéchèses antécédentes d'une manière progressive et continue tout au long du primaire;

— que l'animateur de pastorale, assisté d'agents pastoraux, est habilité à faire vivre aux enfants des expériences de vie chrétienne et que l'initiation aux sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation représente des temps forts de l'expérience chrétienne;

— que l'animateur de pastorale est une personne-lien entre l'école, la famille et la paroisse.

— que l'animateur de pastorale, en concertation avec la communauté chrétienne (pasteurs et parents) peut jouer un rôle de première importance dans la préparation des catéchèses initiatiques et la mise sur pied de mécanismes de concertation.

Orientations pastorales

29. **Nous définissons les ORIENTATIONS PASTORALES SUIVANTES:**

- que l'école primaire, par ses programmes d'enseignement religieux catholique assure les catéchèses antécédentes à la célébration sacramentelle selon le rythme qui favorise chez l'enfant une compréhension progressive du mystère chrétien;
- que les contenus des catéchèses antécédentes, c'est-à-dire des catéchèses sur la dimension sacramentelle de la vie chrétienne dans les programmes d'enseignement religieux au primaire, soient fidèles à la répartition établie dans le tableau de l'**Annexe 1**;
- que les contenus des catéchèses antécédentes soient déterminés en tenant compte des exigences de la préparation immédiate à la célébration des sacrements; (Voir plus haut, no 26)
- que les animateurs de pastorale assurent la qualité des catéchèses initiatiques et les concertations nécessaires entre l'école, la famille et la communauté chrétienne; (Voir plus haut, no 26)
- que les enseignants qui le désirent puissent collaborer avec la communauté chrétienne et l'animation pastorale à la réalisation des catéchèses initiatiques; (Voir plus haut, no 26).

Quelques exigences qui en découlent

30. **Ce qui IMPLIQUE:**

- une structuration des programmes du primaire qui sauvegarde une répartition graduée des catéchèses antécédentes;
- un changement de mentalité chez les enseignants, les parents et les pasteurs relativement à la responsabilité spécifique de chacune des instances éducatives intervenant dans le processus de l'initiation sacramentelle des enfants;
- que l'enseignant responsable de la catéchèse antécédente sur les sacrements peut, s'il le désire, assumer également en concertation avec la communauté chrétienne et l'animation pastorale, la responsabilité de la préparation immédiate des enfants à la réception de l'un ou l'autre des sacrements d'initiation;

— que l'animation pastorale scolaire au primaire ayant une responsabilité mieux définie en fonction de l'initiation sacramentelle des enfants devra se donner les mécanismes d'animation et de concertation (paroisse, famille) nécessaires;

— la concertation de toutes les forces vives en éducation de la foi: parents, animateurs de pastorale scolaire, pasteurs et membres de la communauté chrétienne.

D. La séquence Pardon-Eucharistie, Première Confession — Première Communion.

Considérations **31.** **Considérant**

— que le Saint-Siège, et en particulier Paul VI et Jean-Paul II, a demandé à maintes reprises, que soit respecté le décret **Quam singulari** qui établit la séquence Première Confession — Première Communion;

— que les raisons théologiques et pastorales qui justifient la séquence Pardon-Eucharistie sont fidèles à la grande Tradition de l'Église;

— que l'initiation chrétienne est graduelle et s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente de la foi;

— que, dans l'Église catholique de rite latin, il est de tradition depuis **Quam singulari** d'admettre les enfants aux sacrements du Pardon et de l'Eucharistie quand ils manifestent une connaissance du mystère chrétien et une maturité psychologique suffisantes, compte tenu de leur âge;

— que l'expérience pastorale montre que les enfants de 7 ans sont souvent capables d'une intuition étonnante du sens chrétien du pardon, de la réconciliation et de la communion.

— que, de façon générale, l'enfant qui est prêt spirituellement et psychologiquement à recevoir l'Eucharistie est aussi en mesure de recevoir le sacrement du Pardon.

Orientations pastorales

32. Nous définissons les ORIENTATIONS PASTORALES SUIVANTES:

— que, dès le début de l'initiation sacramentelle, parents, pasteurs et éducateurs éveillent la conscience et l'intelligence des enfants au sens évangélique du Pardon et de l'Eucharistie;

— que la préparation des enfants à la célébration du Pardon et à la célébration de l'Eucharistie soit graduelle et unifiée dans le sens de la nécessaire corrélation entre réconciliation et communion;

— que l'enfant soit admis au sacrement du Pardon avant sa première communion et que cette séquence soit considérée comme une étape normale de la formation de la conscience morale de l'enfant et de la préparation signifiante au sacrement de l'Eucharistie;

— que les instances concernées trouvent les meilleures façons de respecter la séquence Première Confession — Première Communion.

Quelques exigences qui en découlent

33. Ce qui IMPLIQUE:

— qu'une information explicitant les raisons théologiques et pastorales qui justifient la séquence Pardon-Eucharistie, laquelle trouve une application particulière dans la séquence Première Confession — Première Communion, soit assurée à tous: parents, pasteurs, éducateurs, animateurs de pastorale;

— que des mécanismes d'information et de concertation favorisent des aménagements locaux qui rendent possible, à court ou à moyen terme, l'application de cette directive de Rome.

Conclusion

34. Voilà mis en place les principaux éléments d'une politique commune relative à l'initiation sacramentelle des enfants. Nous espérons que les réflexions et les considérations précédentes aideront les divers agents d'éducation dans la mise en oeuvre de cette politique commune.

Il revient maintenant aux différents milieux de trouver les moyens les mieux appropriés d'assurer une éducation de la foi qui rende les croyants capables de répondre aux défis de l'Église de demain.

> "Soyez toujours prêts à répondre à quiconque vous demandera raison de l'espérance qui est en vous."
> (1 P 3, 15)

NOTES

1) Jean-Paul II. **Exhortation apostolique "Familiaris Consortio"**, 1981, no 36.

2) **Idem**, no 39.

3) Jean-Paul II. **Exhortation apostolique "Catechesi Tradendae"**, 1979, no 39.

4) Comité catholique. **Voies et impasses 2**. Gouvernement du Québec, 1974, no 75.

5) Comité catholique. **Voies et impasses 5**. Gouvernement du Québec. 1980, no 133.

6) **Idem**, no 136.

7) **Idem**, no 135.

8) L'Assemblée des évêques du Québec. **Message des évêques du Québec aux responsables de l'éducation**. Québec, Octobre 1978, no 24.

9) Pie X. **Décret "Quam singulari"**, Canon no 316.

10) **Idem**, Canon 317.

11) **Idem**, Canon 319.

12) **Idem**, Canon 322.

13) **Idem**, Canon 325.

14) **L'Église canadienne**, Volume 6, no 10, décembre 1973, p. 313.

15) **La Documentation catholique**, no 1660, 17 mars 1974.

16) **Idem**, no 1722, pp. 556-557.
L'Osservatore Romano, 21 juin 1977

17) **L'Osservatore Romano**, 28 novembre 1978.

18) **Nouveau Code de Droit Canonique**, 1983. Canon 914.

19) Mt 5, 23.

20) Paul VI. **Constitution dogmatique "Lumen Gentium"**, Vatican II, 1964, no 11.

21) Jean-Paul II. **Lettre encyclique "Redemptor hominis"**, 1979, no 20.

22) **Dictionnaire de théologie chrétienne. Les grands thèmes de la foi**. Desclée, 1979, pp. 46-48.

RÉPARTITION DES CONTENUS DES CATÉCHÈSES SUR L
DANS LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT RELIGIEU

	PREMIÈRE ANNÉE (6 ANS)	DEUXIÈME ANNÉE (7 ANS)	TROISIÈME ANNÉE (8 AN
LE BAPTÊME	• Dieu, Source de vie. • Baptême nous fait fils de Dieu et nous communique la vie de Dieu. • L'eau comme facteur de vie.	• Baptême: signe d'amour fait entrer dans la famille de Dieu. • Signe de vie nouvelle. • Symbolique de l'eau.	• Mon baptême: entré dans l'Église. • L'action de l'Esprit dans ma vie et la vie de l'Église. • Symbolique de la communauté.
LE PARDON	• Éveil de la dimension humaine du pardon. • Des "gestes de pardon" de Jésus qui sont des "gestes de vie".	• Le pardon relié à la vie d'amitié avec les autres et avec Jésus (gestes, expériences de pardon). • Jésus qui pardonne. • Le Sacrement: rencontre avec Jésus, signe de réconciliation, "second baptême". • Le prêtre qui pardonne "au nom de Jésus".	• Le pardon: l'action de l'Esprit qui donne un "coeur nouveau". • Le pardon-réconciliation: une relation, une médiation. • Le sacrement: rencontre personnelle avec Jésus. • La dimension communautaire du pardon: rassemblement dans l'amour du Père.
L'EUCHARISTIE	• Jésus toujours vivant nous donne sa vie en signe d'amitié. • Jésus donne son Pain.	• Jésus Pain de vie. • La Parole de Jésus fait vivre. • Eucharistie: action de grâce, fête, célébration du repas, partage. • Symbolique du repas des amis de Jésus.	• Eucharistie: action de grâce. • Communion au Corps et au Sang de Jésus - Vivant. • Communion à Jésus et aux membres de la famille de Jésus. • Partage de la Parole de Jésus. • Symbolique du repas pris en commun à la table de Dieu.
LA CONFIRMATION	• Appel à laisser grandir la vie et réponse à cet appel... • L'Esprit-Saint nous aide à grandir.	• La Parole de Jésus m'appelle... ma réponse. • L'Esprit du Seigneur-Ressuscité qui rend les amis de Jésus capables d'accueillir sa Parole et d'y répondre.	• Le Père nous appelle à vivre rassemblés dans l'amour... et ma réponse. • L'Esprit d'amour qui nous rassemble.

DIMENSION SACRAMENTELLE DE LA VIE CHRÉTIENNE CATHOLIQUE AU PRIMAIRE.

Annexe 1

QUATRIÈME ANNÉE (9 ANS)	CINQUIÈME ANNÉE (10 ANS)	SIXIÈME ANNÉE (11 ANS)
Le Baptême de Jésus et l'Esprit qui se manifeste Le Baptême: plongée dans la mort et la résurrection du Christ. Symbolique de la lumière et de la plongée dans l'eau.	• Né dans l'Esprit par le baptême pour une "mission". • Confirmé dans l'Esprit pour cette mission. • Symbolique de la croix.	• Vivre selon les exigences de mon baptême: -promesse du baptême -profession de foi et renonciation au mal. • Symbolique de la croix.
Jésus de Nazareth qui invite à la conversion et qui pardonne aux pécheurs. Paraboles: Le Père et le fils, La pécheresse, Zachée. Comme Jésus, le chrétien, avec l'aide de l'Esprit, pardonne. Le Pater: "pardonne-nous comme nous..."	• La dimension communautaire du pardon reliée à la dimension communautaire du péché. • La réconciliation fraternelle: condition nécessaire à la célébration de l'Eucharistie. • Les célébrations pénitentielles (sacramentelles ou non). • Dons, fruits, grâce du sacrement du pardon.	• Synthèse: péché, conversion, pardon, réconciliation... • Le sacrement du pardon: moyen priviliégié de "grandir" dans l'amour. • Les prières pénitentielles de l'Église et les autres moyens de réconciliation dans la vie chrétienne.
Jésus prend le repas avec ses disciples: Mystère pascal. Eucharistie: Pâques, i.e. lieu de passage vers le Royaume. L'action de grâces au Père en l'honneur de Jésus-Ressuscité.	• L'Église fait l'Eucharistie (sens communautaire de l'Eucharistie). • Eucharistie: grande prière liturgique de l'Église: -Dieu Père, Fils et Esprit -Structure de la prière • L'Eucharistie qui fait l'Église.	• Eucharistie: chemin de la résurrection (dimension pascale). • Présence réelle du Christ ressuscité, dans l'Eucharistie. • Eucharistie: suprême confession de foi de l'Église.
Jésus est fidèle à l'Esprit et à son Père. Jésus annonce que l'Esprit va venir. Jésus est confirmé dans sa mission au Baptême. L'Esprit promis par Jésus nous aide à être fidèles.	• L'Esprit-Saint aide le chrétien à témoigner de Jésus et à continuer l'action de Jésus. • L'Esprit-Saint agit dans la vie du chrétien, dans l'Église et dans le monde. • Le sacrement de la croissance.	• Par une nouvelle présence de l'Esprit, je continue l'aventure de mon baptême. • Fortifié par l'Esprit, je confirme mon Baptême. • L'Esprit-Saint agit dans l'Église pour la faire grandir dans la foi, dans l'amour et dans le service des frères.

CLARIFICATION: CATÉCHÈSES ANTÉCÉDENTES - CATÉCHÈSES INITIATIQUES

Annexe 2

L'INITIATION SACRAMENTELLE

- **Un mode irremplaçable de l'initiation à la vie chrétienne**
  L'initiation sacramentelle est en lien étroit avec la vie chrétienne. Si le chrétien est appelé à être témoin et signe du salut, c'est par la grâce de Dieu puisée à la source des sacrements. Ceux-ci donnent et nourrissent la vie chrétienne, dit le Concile Vatican II dans la Constitution sur la liturgie, no 59. Les sacrements coïncident avec l'événement du salut annoncé et rendu présent au coeur de l'Église et du croyant. Ils constituent, de fait, un mode irremplaçable par lequel le salut de Dieu est communiqué à l'homme. En même temps qu'il façonne le visage de l'Église par les sacrements, le Christ fait des chrétiens un peuple qui professe une même foi, pratique une même charité et annonce une même espérance. La vie du chrétien est ainsi animée de l'intérieur par le Christ qui se livre lui-même dans la célébration sacramentelle. On comprend facilement pourquoi l'initiation sacramentelle représente un temps fort dans l'éducation chrétienne des enfants.

- **Un processus, un ensemble cohérent et dynamique**
  Entendue au sens strict, l'initiation sacramentelle réfère à la première célébration d'un sacrement. Dans un sens plus large, l'initiation sacramentelle s'inscrit dans un véritable processus d'initiation à la vie chrétienne qui s'étend sur toute la durée du cours primaire. Plusieurs éléments entrent en ligne de compte dans ce processus d'initiation qui constitue un ensemble cohérent et dynamique permettant au jeune une entrée progressive dans la vie de foi d'une communauté chrétienne.

LES CATÉCHÈSES ANTÉCÉDENTES

- **Ce qu'elles sont**
  - Elles présentent de manière progressive la dimension sacramentelle de la vie chrétienne.
  - Elles sont assurées par les programmes officiels de l'enseignement religieux au primaire.
  - Elles visent à faire accéder l'enfant à une connaissance et à une compréhension toujours plus grandes du Mystère chrétien, rendu présent dans la vie par la célébration des sacrements. Ce Mystère est en effet signifié et actualisé par les sacrements qui sont: actes du Christ, signes de l'Alliance, rencontres privilégiées avec Jésus Ressuscité, expressions communautaires de foi, etc.
    Ces catéchèses mettent en étroite corrélation connaissance et vie. Elles ne se limitent pas à la narration d'actions accomplies autrefois par le Christ, mais manifestent clairement que ces actions rendues présentes aujourd'hui dans les sacrements exercent toujours le même dynamisme de vie.
  - Elles ouvrent donc sur la connaissance des sacrements et la vie qu'ils procurent, assurant ainsi une préparation plus ou moins prochaine à la célébration des sacrements.

- **Les responsables**
  - à l'école: les enseignants (ou autres éducateurs) qui ont la responsabilité de l'enseignement religieux selon les programmes officiels du primaire.
  - hors de l'école: les parents et la communauté chrétienne pour les enfants qui n'auraient pas suivi de façon régulière les programmes d'enseignement religieux au primaire.
- **Les contenus de ces catéchèses**

  Pour une représentation plus concrète des contenus des catéchèses antécédentes, voir le Tableau à l'Annexe I. Il importe de remarquer que le langage utilisé pour définir les contenus est technique. Il exige d'être traduit en mots et en images qui rejoignent l'enfant. C'est là affaire de pédagogie.

LES CATÉCHÈSES INITIATIQUES

- **Ce qu'elles sont**
  - Elles préparent directement les enfants à la célébration immédiate des sacrements.
  - Elles aident l'enfant à découvrir la dimension communautaire du vécu de la foi chrétienne.
  - Elles s'emploient à révéler d'abord le coeur du Mystère chrétien. Et comme la célébration liturgique est l'actualisation de ce Mystère, les catéchèses initiatiques expliquent en même temps les rites et les symboles sacramentels qui établissent la communication personnelle et communautaire avec le Mystère même du Christ.
  - Au sens strict de l'initiation sacramentelle, elles préparent les enfants à la première célébration de la Réconciliation et de l'Eucharistie ainsi qu'à la célébration de la Confirmation.
  - Au sens large de l'initiation sacramentelle, elles préparent les autres célébrations de la Réconciliation et de l'Eucharistie qui sont proposées aux enfants, par exemples:

    aux temps liturgiques: Avent, Carême, Pâques, etc.
    pour souligner une événement particulier: le Baptême d'un enfant de l'école, la profession de foi, etc.

- **Les responsables**

  La communauté chrétienne en collaboration avec les parents, les animateurs et agents de pastorale, les éducateurs.

- **Les contenus de ces catéchèses**

  À préciser pour chaque occasion. On doit cependant maintenir un lien entre les catéchèses initiatiques et les catéchèses antécédentes assurées par les programmes officiels de l'enseignement religieux catholique du primaire.

Schéma I

INITIATION SACRAMENTELLE

ÉLÉMENTS	DESCRIPTION	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RESPONSABLES
Les CATÉCHÈSES ANTÉCÉDENTES "Enseignement"	Présentation de la dimension sacramentelle de la vie chrétienne assurée par les programme officiels de l'enseignement religieux catholique du primaire	Par l'enseignement religieux, préparer les enfants à la célébration plus ou moins prochaine des sacrements Dispenser un enseignement qui donne à l'enfant les connaissances suffisantes et nécessaires pour comprendre progressivement le sens du Mystère chrétien, rendu présent dans la vie du croyant et de la communauté par la célébration des sacrements	L'école, i.e. les enseignants par l'application des programmes officiels d'enseignement religieux Les parents et la communauté chrétienne quand l'enfant n'a pas reçu l'enseignement religieux à l'école
Les CATÉCHÈSES INITIATIQUES "Actualisation"	Celles qui préparent directement à la célébration d'un sacrement	Révéler le coeur du mystère à célébrer Assurer l'explication des rites et des symboles sacramentels qui établissent la communication avec le Mystère du Christ en personne Se préoccuper de l'intégration des enfants dans une communauté chrétienne	La communauté chrétienne en collaboration avec: • les parents • l'animateur de pastorale • les enseignants

Schéma II

INITIATION SACRAMENTELLE

LES RESPONSABLES	RAISONS	TÂCHES PRINCIPALES
Les PARENTS	Premiers éducateurs de la foi de leurs enfants	• Accompagner leurs enfants dans la prise de décision de célébrer tel ou tel sacrement • Faire une demande explicite à la communauté chrétienne pour que leurs enfants accèdent aux sacrements pour la première fois • Participer au processus préparatoire à la célébration sacramentelle • Accompagner leurs enfants à la célébration sacramentelle • Assurer un suivi, i.e. une pratique chrétienne signifiante
La COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE	Éducatrice de la foi des croyants	• Interpeller les enfants à la célébration de tel ou tel sacrement • Assurer les catéchèses initiatiques, préparatoires à la célébration des sacrements, en collaboration avec les parents, les animateurs et agents de pastorale, les éducateurs • Assurer l'accueil et l'intégration des enfants dans la communauté chrétienne • Soutenir les enfants dans une pratique chrétienne signifiante • Travailler en collaboration avec les parents, les animateurs de pastorale et les enseignants
L'ÉCOLE	Collaboratrice de l'Église dans l'éducation chrétienne des enfants	• Assurer l'enseignement religieux sur la dimension sacramentelle de la vie chrétienne, en mettant en étroite corrélation connaissance et vie: connaissance des sacrements et vie par les sacrements • Assurer l'exercice de l'animation pastorale dans l'école.

N.B. **L'ANIMATEUR DE PASTORALE,** personne-lien entre l'école et la communauté chrétienne doit:

- assurer la concertation entre l'école, la famille et la communauté chrétienne,
- voir à la qualité des catéchèses initiatiques préparatoires à la célébration sacramentelle.

Table des matières

	Pages
Présentation	3
Première partie: Problématique	5
A. **Évolution dans l'Église du Québec de la pratique relative à l'initiation sacramentelle des enfants.**	
L'initiation sacramentelle laissée à l'école avec implication de la paroisse et de la famille.	6
Des changements importants survenus dans l'Église, dans l'école et dans la famille.	6
La nécessité de constituer des communautés chrétiennes et d'y assurer l'intégration des enfants.	7
B. **Spécification des rôles de chacune des instances s'impliquant dans la préparation des enfants à la célébration des sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation.**	
La responsabilité des parents.	8
La responsabilité de la communauté chrétienne.	9
La responsabilité de l'école.	10
C. **La séquence Première Confession — Première Communion.**	
Le décret **Quam singulari** (8 août 1910).	12
La Déclaration des S.S.C.C. de la Discipline et du Clergé (24 mai 1973).	13
Lettre de Mgr Power et réponse des cardinaux romains (septembre 1973).	13
Orientations pastorales de la C.C.C. (Octobre 1973)	14
Réflexions de la commission épiscopale française de l'Enseignement religieux. (17 mai 1974)	15
Réponse des S.S.C.C. pour les Sacrements et le Culte divin et pour le Clergé. (20 mai 1977)	15

Avis du Comité épiscopal de l'éducation (A.E.Q.) (23 juin 1978) 16

Jean-Paul II aux évêques canadiens. (17 novembre 1978) 16

Nouveau Code de Droit Canonique. 17

Document pré-synodal sur la Pénitence. (1983) 17

Principales raisons théologiques et pastorales qui justifient la séquence sacramentelle Réconciliation-Eucharistie. 18

Conclusion de la première partie 20

Deuxième partie: Éléments d'une politique commune relative à l'initiation sacramentelle des enfants 21

Préalable 22

A. **La responsabilité des parents**

Considérants 24

Orientations pastorales 24

Implications 25

B. **La responsabilité de la communauté chrétienne**

Considérants 26

Orientations pastorales 26

Implications 27

C. **La responsabilité de l'école**

Considérants 28

Orientations pastorales 29

Implications 29

D. **La séquence Pardon-Eucharistie**

Considérants 30

Orientations pastorales 31

Implications 31

Conclusion 32

Notes 33

Annexe 1: Répartition des contenus des catéchèses sur la dimension sacramentelle de la vie chrétienne dans les programmes d'enseignement religieux catholique au primaire. 34

Annexe 2: Clarification: catéchèses antécédentes - catéchèses initiatiques 36

Table des matières 40

Publié par

L'Assemblée des évêques du Québec
1225 est, boul. Saint-Joseph
Montréal
H2J 1L7

Tél.: (514) 274-4323